

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE ET AGRICOLE



NOTE DES CONTRIBUTIONS
DES PLATEFORMES APOI/RDC – CONAPAC – GTCRR
AU DOCUMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE
DURABLE (PAD)

Juillet 2022

I. INTRODUCTION

Les plateformes des organisations de la société civile environnementale et agricole, l'initiative Africaine pour l'huile de palme en RDC (APOI-RDC), la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC), et le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR) se réjouissent des avancées du processus d'élaboration de la politique agricole durable (PAD), processus piloté par le « Food and Agriculture Organisation (FAO¹) » en collaboration avec le Ministère national de l'agriculture depuis bientôt quatre ans.

Bien que mené pendant une période perturbée à cause de la pandémie COVID-19, il y a lieu de féliciter la FAO pour le travail de mobilisation abattu afin d'associer toutes les parties prenantes, même si cela n'a toujours pas été effectif suite à cette maladie.

Le document de draft 2 mérite donc d'être considéré comme tel car produit dans un contexte particulier.

Conformément à la vision de la plateforme APOI-RDC, basée sur l'approche « zéro déforestation », elle se doit d'apporter sa modeste contribution à ce document qui va guider ses futures actions dans le secteur.

La CONAPAC, ayant partiellement pris part à certaines séances autour de ce processus, se doit d'apporter aussi ses observations et surtout ses propositions d'amélioration en vue de contribuer à l'avènement d'une agriculture durable, prospère et inclusive en R.D.C.

Le GTCRR en tant que plateforme de défense des droits des communautés locales et peuples autochtones focalisée sur les questions de changement climatique a également formulé des propositions en lien avec le pilier agriculture considéré comme le principal moteur de la déforestation dans la stratégie-cadre REDD+.

C'est dans ce sens positif qu'il faut comprendre les observations formulées dans ce document et les recommandations y afférentes.

Il ne s'agit pas d'une remise en cause, mais d'une contribution des trois plateformes en vue de l'amélioration des conditions de vie des productrices et producteurs agricoles familiales et familiaux issues des communautés locales et peuples autochtones de la R.D.C tout en préservant l'environnement.

¹ Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

II. OBSERVATIONS

Fort de cette conviction, les trois organisations de la société civile environnementale et agricole sont arrivées à faire quelques observations sur le plan de la forme et du fond du draft 2 de la politique agricole durable.

Pour ce qui est la forme il y a lieu de relever ce qui suit :

- 2.1. Ne serait-il pas de bien d'articuler les différents chapitres et points car visiblement il y a des choses qui manquent dans la chronologie des points traités.
Par exemple aux **points 6 et 7 ; visions et approches**, il n'y a pas une correspondance nette entre les actions citées au point 7 et les objectifs spécifiques du point 6 de façon à veiller à une cohérence entre ces 2 points. Pour plus d'efficacité, les actions prioritaires devraient correspondre à un objectif spécifique bien précis. La présentation faite dans le document ne fait pas bien ressortir cela. Y-a-t-il moyen de présenter cela dans une logique de la théorie de changement afin de nous rassurer de la déclinaison des différents objectifs qui vont nous mener vers la vision ?
- 2.2.. Il y a à notre avis, une erreur qui s'est glissée **au point 1 de l'introduction, boulet « Engagements sur le changement climatique ayant un impact sur l'agriculture »**, la CDN a été révisée en décembre 2021 au lieu d'octobre 1997 tel qu'écrit dans le document.

Pour ce qui est du fond :

- 2.3. L'absence d'une analyse contextualiser affecte la vision du travail. Tout semble extraverti.
Par exemple, il y a des concepts qui ne sont pas pris dans leur contexte, tel est le cas du concept forêts. Il serait plus réaliste d'adopter la définition des forêts telle que proposée par le code forestier congolais afin d'éviter toute confusion dans la mise en application de la politique sous examen ;
- 2.4. Les étapes auxquelles on fait allusion devraient être plus détaillées à notre sens. Dans le document de référence, il y des étapes évolutives allant de (2020-2030), (2030-2050), il y a lieu de donner une brève description différentielle de ces étapes pour permettre d'appréhender les évolutions vers l'objectif global repris dans le document à savoir « Son objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, augmenter les revenus des populations rurales, maintenir les conditions agro-écologiques de la production agricole, adapter l'agriculture au changement climatique » ;

- 2.5. Les zones agro écologiques doivent clairement apparaître dans le document de politique générale. Il ne faut pas les référer à plus tard. En effet, non seulement celles-ci doivent avoir été déjà identifiées car elles ont servi de base pour décrire et définir certaines approches avant d'écrire le document, mais aussi et surtout que le pays doit respecter les engagements pris au niveau international ;

Cet élément renforce aussi le fait que la R.D.C appartient à des ensembles géoéconomiques régional et sous régional qui le subdivise à plusieurs zones (SADEC, EAC, CEEAC, ...) qui devront jouer un rôle important dans nos ambitions agricoles.

Lever les options fondamentales à partir de ces grandes zones de production. Il en est de même des bassins de production. Ces éléments doivent apparaître, même si cela sera à priori fait par les provinces. Le document devrait dégager globalement ces grands bassins de production par province ;

- 2.6. L'occasion de rappeler que la R.D.C puisse adhérer à la décennie de l'agriculture familiale décrétée par les Nations Unies. A ce titre, il faut que cela soit clairement établi dans le document de politique. Un plan national a été déjà produit par les organisations des producteurs familiaux à travers le Comité National d'Appui à l'Agriculture Familiale, le CNPAF. Il en est de même pour le document de politique alimentaire et nutritionnelle qui devra aussi guider cette politique agricole ;

- 2.7. Nous nous demandons si cela générerait le document de reprendre certains éléments chiffrés pour soutenir le document. En effet, parmi les grandes faiblesses, il faut noter l'absence des données chiffrées, comme sous bassement (étude de base) et comme perspective. Les plans opérationnels devraient avoir des détails mais globalement nous devons quantifier nos intentions sur base de ce que nous avons en ces jours ;

- 2.8. Le document devra faire allusion dans sa synergie avec les autres documents de politiques à la politique nationale de l'industrialisation qui vient d'être adoptée par la R.D.C. En effet ; ce document fait allusion à des nombreux éléments qui peuvent nous inspirer comme les Z.E.S « Zones Economiques Spéciale » qui prévoient des grands investissements dans la production, la transformation y compris l'amélioration du climat des affaires. La politique agricole ne doit pas ignorer ces aspects. C'est aussi une question de cohérence ;

- 2.9. Il existe déjà des politiques sectorielles dont il faut absolument tenir compte sinon il faut lever l'option dès le départ, c'est-à-dire dans l'introduction. Nous restons convaincus que la fragmentation en R.D.C pose problème. On peut bien avancer que le secteur élevage, pêche sont à part, mais à voir la réalité, cela répond aux exigences et intérêts politiques et non techniques. La guéguerre qui s'observe lors de la formation des différents gouvernements renforce notre opinion car, il faut d'abord satisfaire les acteurs politiques lors du partage des postes et non voir la cohérence opérationnelle ;

- 2.10. La R.D.C doit annoncer clairement sa grande vision autour des types d'agriculture qu'elle veut promouvoir en priorité. Cela déterminera les modes d'investissements. Un chapitre sur les critères, les avantages comparatifs devrait être consacré pour cette fin. Les pays qui ont ignoré ce fait en ont payé pour leur compte (Voir le Brésil et les autres pays d'Amérique latine) ;
- 2.11. Le document devrait intégrer le respect des approches « Haute Séquestration de Carbone (HSC) », de « Consentement Libre et Préalable (CLIP) » ainsi que les normes RSPO (« Roundtable on Sustainable Palm Oil »²);
- 2.12. La nouvelle politique doit intégrer l'aspect ; appui à la certification des produits agricoles « Zéro déforestation » au profit des agro-industries et planteurs locaux en vue de booster leurs exploitations car la demande de ces produits certifiés est présente sur le marché international ;
- 2.13. Ce draft devra prendre en compte la promotion de savoirs endogènes relatifs à l'agriculture durable.
- 2.14. Le document ne fait pas clairement mention à la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et des mécanismes de sa mise en œuvre ainsi que le mécanisme de sécurisation de la terre ;
- 2.15. Le draft² fait allusion à la nécessité d'améliorer la productivité agricole et de l'usage des cultures résilientes comme alternative face aux effets du changement climatique. Mais, il ne ressort pas de manière chiffrée les montants qui seront alloués à l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques (INERA) ; au Service National des Semences (SENASEM) et au Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- 2.16. Le draft de la PAD devra mettre en valeur les terres dégradées et savanes, à travers des mesures incitatives des planteurs locaux qui croient mordicus ne trouver la fertilité vers les forêts primaires. Sur ce, il est impérieux que cette PAD mette un accent sur la recherche agronomique et les visites de partage d'expériences pour le succès de cette nouvelle approche ;
- 2.17. La PAD ne fait pas allusion au rôle joué par les zones péri-urbaines, pourvoyeuses des villes et cités en légumes (maraîchage). Ces zones sont menacées d'expropriation et les maraîchers ne sont pas délocalisés sur de nouveaux sites.

² Table ronde de l'huile de palme

III. EN RESUME

De manière synthétique, les principales propositions sont résumées en ces termes :

Il est important de mieux structurer le document en termes de fonds et de forme. Il devra clairement se décliner en axes et en orientations par pallier sous forme de théorie de changement. Cela nous permettrait d'en apercevoir l'évolution à l'horizon 2030, 2050....

3.1. Par rapport à la forme :

3.1.1. Veiller à contextualiser les différents concepts évoqués dans le document de PAD ;

3.1.2. Intégrer dans le contexte les éléments et analyses faites dans d'autres documents (décennies de l'agriculture familiale, Z.E.S, ...) de politiques nationales ;

3.1.3. Préciser d'avance le champ d'application (agriculture) de la politique sous examen.

3.2. Par rapport au fond :

Plusieurs propositions ont été faites dans le paragraphe des observations. Nous reprenons ici les plus importantes :

3.2.1. Enoncer clairement les principes qui sous-tendent cette politique (car les approches ne sont pas des principes)

3.2.2. Enoncer clairement les ambitions et les orientations agricoles du pays par rapport aux trois types d'agriculture telles que prévues par les différentes lois de la république. L'APOI-RDC, la CONAPAC et le GTCRR peuvent développer une logique, un argumentaire autour de l'agriculture familiale, de type familiale et présenter clairement leurs rôles.

3.2.3. Intégrer les zones géo climatiques et les bassins de production dans le document. Ceci aidera aussi à orienter les investissements comme déjà dit ci-haut. Ce sont des éléments qui sont connus d'avance car ils sont censés avoir aidé à l'élaboration du document de la politique. Des opérations de zonage agricole devraient aussi apparaître bien que relevant d'un autre secteur.

3.2.4. Dans le même ordre d'idées, il faut un paragraphe sur la déclinaison opératoire des interventions et des niveaux par intervenants (local, territorial, provincial, interprovincial, zones géo climatiques, état central, les partenaires internationaux...). Les autres secteurs comme la santé ; l'enseignement peuvent nous aider à mettre en place cette architecture institutionnelle pour éviter les dédoublements, les gaspillages, les saupoudrages, la superposition... Ce chapitre-là n'apparaît pas assez bien que d'autres lois et textes précisent le niveau d'intervention de chaque instance. Ceci n'est pas clair dans le secteur agricole.

- 3.2.5. Pour conserver et gérer de façon durable nos ressources forestières, les approches « zéro déforestation » et d'autres techniques progressistes telles que « zéro labour » et « zéro brûlis » devra concerner le secteur agricole de manière générale. Conserver les ressources avec un focus sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions sociales des planteurs locaux ;
- 3.2.6. Ce draft devra prendre en compte la promotion de savoirs endogènes relatifs à l'agriculture durable.
- 3.2.7. Une cartographie des terres dégradées et zones savaniques dans chaque province est nécessaire pour le développement de nouvelles plantations ;
- 3.2.8. De dégager clairement les moyens à affecter à la recherche agronomique, à la production semencière et à la vulgarisation agricole ;
- 3.2.9. A chaque zone géo-climatique correspond des cultures appropriées et cela par rapport au type de marché (national et international). Ainsi, pour le marché international, la PAD doit définir la stratégie à mettre en place et le coût y relatif pour la certification des produits....,
- 3.2.10. Le gouvernement devrait faire un effort pour rester dans l'esprit de la loi, étant donné que ces concepts sont utilisés parfois à tort ou à raison selon des différentes significations dans des différents contextes dans le document.

IV. CONCLUSION

Les plateformes des organisations de la société civile environnementale et agricole, APOI-RDC, CONAPAC et GTCRR tout en saluant les efforts et le parcours fait au cours de ce processus encouragent le gouvernement et ses partenaires à poursuivre les mêmes efforts de manière soutenue et continue pour doter le pays d'un bon document de politique agricole.

De la même manière, elles remercient toutes les organisations membres, les communautés locales et peuples autochtones ainsi que leurs partenaires respectifs qui ont contribué à la production de la présente note des contributions à travers toutes les concertations et consultations auxquelles ils ont contribué.

Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus amorcé qui devra se continuer avec la retraite de finalisation de la politique agricole durable dans les jours à venir.